

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

SCoT

SCoT VALANT PCAET

PLUi VALANT PLAN DE MOBILITÉ

PLUi



Compte-rendu
Réunion publique – 10 juillet 2024
Espace Carat, 18h
Présentation du Schéma de Cohérence
Territoriale Air Energie Climat (SCOT-AEC)
avant Arrêt

Contexte

L'agglomération de GrandAngoulême déploie la démarche **Cartéclima !!** de l'automne 2022 au printemps 2026 pour élaborer simultanément quatre documents de planification urbaine et écologique, conformément aux délibérations du 11 mars 2021.

- **Schéma de Cohérence Territoriale** valant **Plan Climat-Air-Énergie Territorial** (SCoT-AEC)
- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** valant **Plan de mobilité** (PLUi-M)

Dans le cadre de cette démarche, une Réunion Publique en deux temps a été organisée le 10 juillet 2024 pour :

1. Présenter le SCoT-AEC avant l'arrêt prévu le 19 septembre en Conseil Communautaire

Cette première partie visait à présenter à la population les grandes lignes du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Énergie Territorial (SCoT-AEC). Les objectifs, principaux enjeux et actions de chaque thématique ont été exposés afin d'ouvrir le débat avant l'arrêt de ce document au sein du conseil communautaire. Les thématiques abordées comprenaient :

- Les enjeux des ressources naturelles : Eau, Forêt, Biodiversité
- Les enjeux de l'Agriculture et l'Alimentation
- Les enjeux démographiques : Impacts sur les besoins en logement et développement économique
- Les enjeux de proximité et de mobilité
- Les enjeux de développement des énergies renouvelables
- La santé, la qualité de vie, le bien-être des habitants

2. Présenter le Projet d'Aménagement et Développement Durables du PLUi-M avant le débat prévu le 19 septembre en Conseil Communautaire

La seconde partie de la réunion avait pour objectif de présenter les points saillants du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette présentation visait à favoriser les discussions, en particulier sur les questions de mobilité, avant les débats au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux.

En résumé, les objectifs de cette Réunion Publique étaient de :

- Présenter l'ensemble des documents du Schéma de Cohérence territoriale valant Plan Climat Air Energie territorial (SCoT-AEC) et un focus sur les principaux enjeux et actions
- Présenter les points saillants du Projet d'Aménagement et Développement Durables du PLUi valant Plan de Mobilités
- Présenter les objectifs politiques fixés par le SCoT-AEC et le futur Plan de Mobilité
- Permettre un échange entre citoyens et élus sur le travail mené depuis 2 ans

Deux comptes rendus distincts ont été réalisés suite à la réunion publique : un pour le volet SCoT-AEC, et deuxième pour le volet PADD du PLUi-M.

Participants

Au total, plus d'une trentaine de citoyens ont participé à la soirée de la Réunion Publique. Parmi eux, certains étaient déjà engagés dans la démarche Cartéclima !, ayant assisté à un atelier précédent ou à une autre réunion publique sur le sujet. Parmi les participants, il y avait des membres d'associations et de collectifs (Conseil citoyen, Conseil de Développement, Charente Nature, iCamaGa, Cocip, etc.), ainsi que des élus municipaux.

L'équipe d'animation était composée de :

Huit élus communautaires et référents :
Michel Buisson, conseiller délégué en charge de la politique de l'emploi et de l'insertion, de la santé

Mariana Rios, facilitatrice de Lisode, bureau d'études spécialisé en mise en œuvre de concertation

Michel Germaneau, Vice-Président en charge des Mobilités

Thierry Hureau, conseiller délégué en charge de l'assainissement

Pascal Monier, Conseiller délégué en charge du SCOT, de l'action cœur de ville, revitalisation du centre-ville et centre bourg, aménagement durable du territoire, nature et biodiversité

Jean Révéreault, Vice-Président en charge des transitions écologiques et énergétiques et du Plan Climat

Gérard Roy, Vice-Président en charge du développement économique

Vincent You, Vice-Président en charge du PLUi, stratégie agricole et des circuits économiques de proximité

Hassane Ziat, Vice-Président en charge de l'Habitat

Solveig Chanteaux, experte technique du bureau d'études Mosaïque Environnement

Les membres des services de Grand Angoulême :

Bernard Vera, direction du service Planification Urbaine

Boris Le Jolly, direction du service Transition Ecologique

Aline Delatte, coordinatrice de la démarche Cartéclima !

Armelle Pierre, chargée de mission Transition Ecologique

Céline Ribeyre, chargée de mission Mobilités Durables

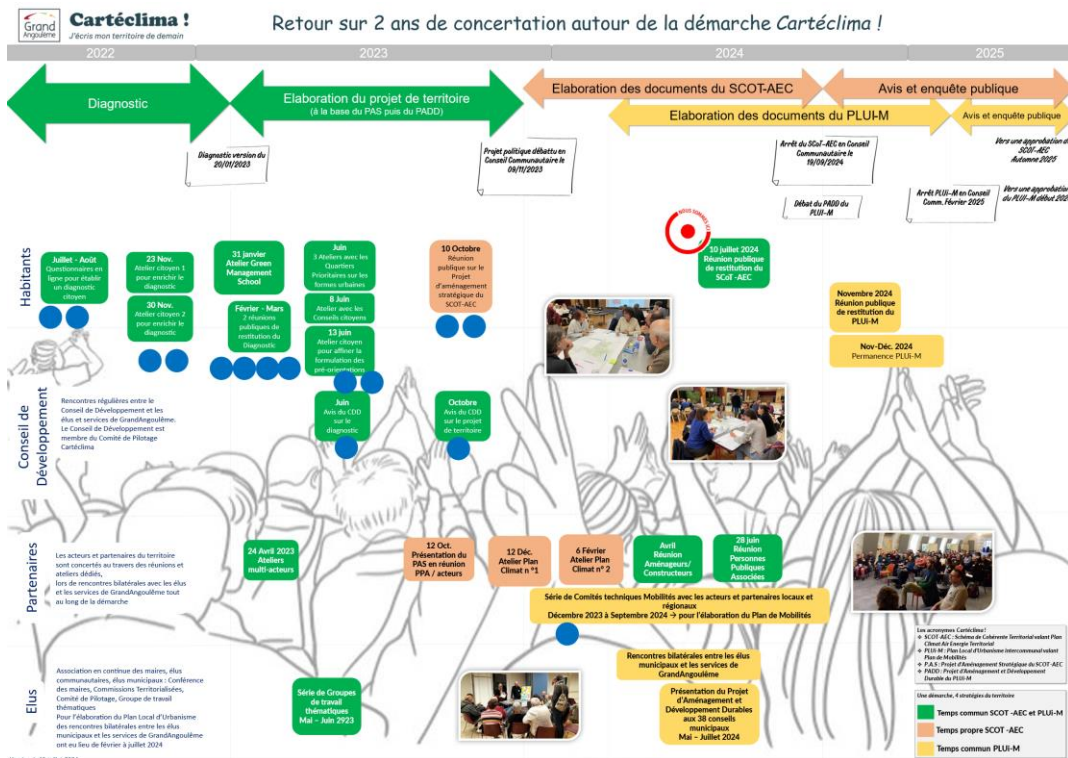
Accueil

Les participants ont signé une feuille d'émargement à leur arrivée et ont pu participer à deux dynamiques interactives :

Une première dynamique pour indiquer le moyen de transport utilisé pour venir, en lien avec la transition énergétique et les mobilités.



Une deuxième dynamique pour préciser leur niveau de participation antérieure à la démarche Cartéclima ! en plaçant une gommette bleue pour identifier leur implication (atelier, réunion, etc.). Sur la frise globale de la concertation ci-dessous, il est possible de distinguer les cercles bleus qui correspondent aux espaces où certains participants ont effectivement pris part à la démarche.



Ces deux dynamiques nous ont permis de mieux comprendre le profil des participants à la réunion, de situer celle-ci dans le contexte global de la démarche, et d'initier l'abord des sujets clés de la réunion publique.

Introduction

Messieurs Pascal Monier et Jean Révéreault ont introduit la soirée en remerciant les citoyens pour leur présence et en présentant le contexte, les objectifs, et les étapes d'élaboration des documents de *Cartéclima !*, ainsi que l'articulation entre les différents documents, leur portée réglementaire, et leur caractère opposable ou non.

Cartéclima ! est un projet politique commun visant à élaborer simultanément quatre documents de planification essentiels : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), et le Plan de Mobilité. Ces documents se recoupent et traitent de problématiques communes, nécessitant une mise en cohérence. Ils abordent divers enjeux tels que le logement, les déplacements, l'alimentation, le travail, la production et les loisirs. L'objectif est d'atténuer les effets du changement climatique, de s'adapter à ses impacts, de préserver les ressources naturelles et de promouvoir la santé et le bien-être des habitants.

Ils ont précisé que les différentes lois et réglementations environnementales à l'échelle régionale et nationale ont été prises en compte dans les documents en cours d'élaboration, notamment :

- la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- la loi énergie-climat 2019
- La stratégie nationale bas carbone (snbc)

- La loi Solidarité et Renouvellement Urbain
- La loi Climat et Résilience (avec l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » ou ZAN)
- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Etc.

Ce projet ambitieux a déjà nécessité deux ans de travail collaboratif entre les élus communautaires et municipaux, ainsi que la participation du Conseil de Développement, des habitants et des acteurs du territoire, et il continuera à mobiliser des efforts au-delà de cette période initiale. Cette collaboration a nourri les différentes étapes obligatoires à la réalisation de ces documents, garantissant ainsi une approche participative et inclusive. Les politiques élaborées à la suite de *Cartéclima !* structureront l'aménagement du territoire et dessineront un nouveau cadre de vie jusqu'en 2050.

Mariana Rios, du bureau d'études Lisode, a ensuite pris la parole pour présenter les objectifs et le déroulement de la réunion. Elle a insisté sur l'importance de laisser les élus dérouler entièrement leur présentation avant d'ouvrir le temps d'échange, afin que tous les sujets puissent être abordés dans le temps imparti. Le temps d'échange, prévu pour durer une heure, permettra aux participants de poser des questions et de discuter des sujets présentés. Mariana a également rappelé aux participants que des feuilles et des stylos sont à leur disposition pour prendre des notes ou écrire leurs questions. Il a été ajouté que deux comptes rendus seraient réalisés à la suite de la réunion pour rendre compte des discussions.

Présentation du SCoT-AEC

Après l'introduction de Messieurs Monier et Révéreault, Solveig Chanteux (Mosaïque Environnement) a initié la présentation du SCoT-AEC. Cette présentation a duré environ une heure et s'est déroulée de manière originale, chaque élu communautaire étant chargé de présenter les thématiques les concernant, aux côtés de l'experte technique Solveig Chanteux. Cela a permis une présentation concise et synthétique. Pour chaque thème, une présentation des enjeux du territoire et des objectifs fixés dans le SCoT-AEC est faite par Solveig Chanteux, bureau d'étude accompagnant la démarche, puis la présentation d'une action concrète du plan Climat par l'élue concernée.



Les enjeux des ressources naturelles : Eau, Forêt, Biodiversité

Intervenants : T. Hureau, P. Monier et S. Chanteux (ME)

L'importance de la trame verte et bleue pour la préservation de la biodiversité et des forêts a été mise en avant. Une réduction de l'artificialisation des sols est prévue d'ici 2034, par rapport à la période 2011-2020. Il s'agit de contribuer à l'objectif régional et national de 30% d'aires protégées, avec et une réduction de 10 % des prélèvements en eau doit être visée.

Concernant l'eau, l'action-phare présentée par l'élu était intitulée Economiser l'eau et optimiser ses usages. Cela comprend l'amélioration du rendement des réseaux d'eau et d'assainissement, la sensibilisation des abonnés domestiques aux économies d'eau, et la réutilisation des eaux usées traitées dans une logique expérimentale, tout en favorisant la solidarité entre les territoires, notamment en cas de pénurie d'eau.

Une seconde action du Plan climat a été présentée : « Conduire une gestion durable des forêts du territoire » avec une carte illustrant le potentiel forestier du Grand Angoulême, principal puits de carbone du territoire. L'action inclut la mise en place d'un collectif pour renforcer la coordination entre les acteurs forestiers, publics et privés, le co-financement d'une ingénierie supplémentaire pour accompagner les propriétaires et exploitants de massifs privés, ainsi que l'acquisition d'espaces boisés urbains et périurbains,

Les enjeux de l'Agriculture et l'Alimentation

Intervenants : V. You et S. Chanteux (ME)

Dans le SCOT-AEC, l'évolution du modèle agricole est envisagée pour promouvoir une consommation locale et le maintien des espaces agricoles, qui représentent 46 % du territoire. Plusieurs actions

concrètes du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ont été présentées, telles que le renforcement du Projet Agricole Alimentaire Territorial (PAT), qui vise à structurer et développer des filières alimentaires locales et durables, favorisant ainsi l'approvisionnement local et réduisant l'empreinte carbone de la chaîne alimentaire. L'Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (action focus) qui prévoit de rémunérer les agriculteurs pour les services qu'ils rendent à l'environnement, comme la préservation de la biodiversité, la gestion des paysages ou la protection des ressources en eau. Enfin, l'augmentation de la part de produits issus de l'agriculture locale et durable dans les cantines scolaires, les hôpitaux et autres établissements publics, encourageant ainsi une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. Ces actions illustrent l'engagement du territoire à favoriser une agriculture durable, à renforcer les circuits courts et à promouvoir une alimentation de qualité et moins carbonée pour ses habitants.

Les enjeux démographiques : Impacts sur les besoins en logement et développement économique

Intervenants : G. Roy, H. Ziat et S. Chanteux (ME)

Le SCoT-AEC s'inscrit dans une perspective de croissance démographique, avec une augmentation prévue de 8 300 habitants entre 2018 et 2050, en partie liée à la relocalisation de l'économie. Pour répondre aux besoins en matière de logement, le SCoT prévoit une production de 4400 logements sur la période 2025-2034. Il s'agit de prioriser la mobilisation du potentiel foncier dans l'enveloppe urbaine, pour lutter contre l'étalement urbain. Néanmoins, pour répondre aux besoins la consommation foncière continuera à être nécessaire : celle-ci est limitée à 252 ha pour la première période. Cela représente une diminution de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) de -51% par rapport à la décennie précédente (2015-2024), conformément aux objectifs définis dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Plusieurs actions concrètes du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ont été présentées, telles que l'aide au financement du reste à charge pour les rénovations énergétiques, le recyclage des tissus urbains, et le Programme Local de l'Habitat. L'action phare consiste à développer GrandAngoulême Habitat, qui vise à accompagner les particuliers dans des rénovations performantes. Cela inclut un accompagnement avant les travaux et une assistance continue pour les rénovations énergétiques.

Les enjeux de proximité et de mobilité

Intervenants : M. Germaneau et S. Chanteux (ME)

Le SCoT-AEC s'appuie sur la complémentarité et les synergies entre les communes pour favoriser un développement harmonieux du territoire. Il vise à améliorer les conditions de mobilité tout en réduisant son impact climatique, avec un objectif de réduction de 250 GWh de consommation énergétique d'ici 2030. Plusieurs actions du PCAET ont été présentées, dont le développement du court-voiturage. Le court-voiturage consiste à partager des trajets de courte distance en voiture, comme les trajets domicile-travail, pour réduire les coûts, les émissions de CO2 et la congestion routière. Un schéma intercommunal des aires de covoiturage a été validé en 2023 ; des expérimentations de corridors de covoiturage ainsi que d'autres actions sont en cours d'étude pour faciliter et inciter l'usage.

Les enjeux de développement des énergies renouvelables

Intervenants : J. Révéreault et S. Chanteux (ME)

Le SCOT-AEC se base sur une trajectoire énergétique reposant sur trois mécanismes : la baisse des consommations d'énergie, et la production d'énergie locale renouvelable. Plusieurs actions du PCAET ont été évoquées, comme la création d'un méthaniseur, la veille sur l'hydrogène et la géothermie, et l'accompagnement du photovoltaïque. L'action qui a été présentée de manière plus approfondie concernait le développement des réseaux de chaleur urbains en garantissant une couverture en énergie renouvelable élevée. Quatre réseaux de chaleur principaux sont administrés par les bailleurs sociaux. Les objectifs présentés sont de raccorder plus de logements et d'équipements et d'approvisionner les réseaux avec 80 % d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R). La première étape de l'action a été la prise de compétence Réseaux de chaleur par l'agglomération début 2024, et l'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur qui a défini quatre zones à haut potentiel à Angoulême, Soyaux et Saint-Michel (29 logements équivalents, soit près de 28 % du parc résidentiel et tertiaire total). La deuxième étape consistera à mener une réflexion systémique pour structurer une filière locale depuis la gestion durable de la forêt pour permettre l'approvisionnement en bois (biomasse forestière, sous-produits de l'industrie du bois, déchets).

La santé, la qualité de vie, le bien-être des habitants

Intervenants : M. Buisson et S. Chanteux (ME)

Le SCOT-AEC se préoccupe de la protection et de la promotion de la santé, qui est le fil rouge de la démarche, car les choix en termes d'aménagement et d'urbanisme sont déterminants pour la santé et le bien-être. Plusieurs objectifs ont été présentés comme favoriser l'activité physique, aménager des espaces verts et collectifs, limiter les nouveaux îlots de chaleur urbains, etc.

Restitution des échanges

Un temps échange d'une heure a été consacré aux questions des participants et aux réponses/réactions des élus.

Thèmes Spécifiques au SCOT-AEC

Transition énergétique et énergies alternatives

Une première question a été posée concernant les sources d'énergie alternatives, plus spécifiquement la géothermie. Un des participants a demandé quelle planification et quel budget étaient prévus pour ce potentiel en termes de production locale. L'élu Jean Révéreault a répondu que la géothermie sur le territoire est actuellement à l'étude. Il a précisé qu'ils disposent seulement d'ordres de grandeur issus des communes qui l'ont mise en place. Ce budget inclurait les coûts liés à l'installation et à la maintenance des infrastructures nécessaires pour exploiter cette source d'énergie durable.

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) / Gouvernance

Une question a été soulevée concernant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et son impact sur la gouvernance de l'agglomération. Un participant a demandé si un changement de gouvernance était prévu afin d'aligner les décisions avec ce plan d'action, de manière que les indicateurs soient

suivis et le PCAET respecté, et que les décisions prises à l'Agglo soient filtrées à travers ces nouveaux défis.

L'élus Jean Révéreault a souligné que « nous sommes sur un changement de comportement global, un changement de nos infrastructures, de nos équipements, de nos services », donc la nécessité de mettre en place un pilotage rigoureux. Dans le plan climat, et dans la liste des fiches actions, il est prévu la création d'une gouvernance dédiée. Il a été souhaité que dans cette nouvelle gouvernance, la place des jeunes soit sécurisée, avec un engagement spécifique à cet égard. Il a également mentionné l'importance d'optimiser les indicateurs de développement durable actuels. « Pour les indicateurs, on y arrive », a-t-il précisé, ajoutant que la notion de budget vert de l'agglomération sera intégrée au budget de 2024. Concernant les indicateurs, il existe actuellement une certaine ambiguïté quant à leur utilisation. Il est donc prévu de mettre en place des formations pour les élus. De plus, il a été évoqué que pour ceux qui débiteront en 2026, l'agglo pourra les accompagner afin de rendre cette question de la gouvernance plus fonctionnelle et en adéquation avec l'état des choses.

Agriculture et circuits courts

La promotion de l'agriculture locale via des circuits courts pour les cantines et la restauration collective a été abordée. Un participant a demandé s'il était possible de s'affranchir du code des marchés publics pour favoriser l'agriculture locale, plus coûteuse que la grande distribution. L'élus Vincent You a répondu qu'il est obligatoire de respecter la loi et que le contrôle de légalité de la préfecture s'applique. Il a toutefois souligné qu'il existe des moyens de renforcer l'achat local, notamment par le biais de projets diversifiés comme le "Panier jeunes pousses" et l'accompagnement de "Paysans Charente Bio", qui vend à toutes les communes de l'agglomération. Il a précisé qu'aujourd'hui, l'achat public local est beaucoup plus important qu'il y a quelques années. Il a également mentionné que l'enjeu principal reste la suffisance de la production locale et la logistique nécessaire pour la distribution.

Points Communs SCOT AEC et PLUi-M

Utilisation du terrain de l'ancienne SNPE

Le projet d'un méga-incinérateur sur le site de l'ancienne société nationale des poudres et explosifs (SNPE) a été abordé. Une question a été posée en commençant par l'affirmation que, bien que tout ce qui est prévu dans les stratégies du SCOT-AEC soit positif, ce projet de méga-incinérateur soulève des inquiétudes concernant son impact potentiel sur l'environnement et le patrimoine. Le participant a précisé que cette installation est contestée par de nombreuses associations. L'élus Pascal Monier a répondu que ce sujet n'était pas couvert par les stratégies du SCOT-AEC, étant un projet porté par CALITOM et non par Grand Angoulême. C'était un choix de ne pas inscrire ce sujet ni de porter le débat de l'unité de valorisation énergétique au SCOT.

Une autre question a souligné que l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) préoccupe les habitants en raison de son impact à long terme sur le territoire et qu'il est crucial de l'intégrer dans l'aménagement futur. L'élus Jean Révéreault a expliqué que ce sujet « parasite » les autres réflexions sur les énergies renouvelables. Il a précisé que les stratégies énergétiques actuelles du SCOT-AEC ne prennent pas en compte l'UVE, qui évolue en dehors de la démarche *Cartéclima* !. Le SCOT-AEC privilégie d'autres formes d'énergie, telles que la géothermie, le photovoltaïque, le bois, le méthane,

et éventuellement l'hydrogène. Cependant, il a exprimé le souhait des élus d'intégrer ce sujet dans le cadre de *Cartéclima !*, en prévoyant des temps de discussion spécifiques. Il a ajouté que le plan climat a une durée de vie de six ans et qu'il pourra être actualisé en cours de route, mais que d'ici 2030, ce projet ne figure pas dans le plan climat. L'élus G.R. a complété en mentionnant que le site de l'ancienne SNPE offre un potentiel foncier intéressant pour accueillir des activités économiques.

Développement économique durable et économie circulaire

Un participant a souligné que les jeunes générations recherchent des territoires attractifs dotés de solutions de mobilité alternatives. Il a été noté qu'il est crucial de développer des activités économiques durables tout en préservant l'équilibre et en évitant les industries polluantes. L'élus Gérard Roy a répondu que chaque projet économique serait évalué en fonction de sa desserte, de son impact sur le territoire, du foncier disponible, de l'environnement, et de la possibilité de développer de nouvelles filières énergétiques, telles que l'hydrogène.

Une autre question a été soulevée concernant la gouvernance nécessaire pour financer et réguler les actions entre les 38 communes du territoire. Étant donné que le projet nécessitera des investissements importants, des interrogations ont été exprimées sur la manière de prioriser les initiatives. L'élus Gérard Roy a expliqué que la structure de gouvernance actuelle est conçue pour transformer les stratégies en actions concrètes. Il a souligné que l'économie circulaire constitue un levier clé pour répondre aux besoins des entreprises, et que le secteur public peut initier et soutenir les initiatives privées. Bien qu'il existe de nombreuses initiatives, leur coordination reste à améliorer, ce qui est l'objet d'une des fiches actions avec le financement de l'ADEME pour les secteurs privé et public. Le Grand Angoulême doit soutenir ces efforts, mais les entreprises et les acteurs locaux doivent également prendre le relais. La priorisation des projets sera effectuée par le bureau communautaire, puis validée par le conseil communautaire, en veillant à une utilisation optimale des ressources limitées.

Financement et développement des Zones d'activités économiques

Une question a été posée concernant le développement des Zones d'activités économiques, qui sont actuellement limitées à certaines activités spécifiques, sans possibilité d'élargir à d'autres services. L'élus Gérard Roy a mentionné que des initiatives sont organisées pour mutualiser des services tels que la restauration, les mobilités, ainsi que des services pour les enfants et la sécurité, comme l'Euratlantic. L'élus Michel Germaneau a ajouté que les lignes de transport en commun pour certaines zones seront renforcées à partir de septembre afin d'améliorer les dessertes, notamment la ligne 10 pour la zone des Montagnes et la ligne 1 vers Euratlantic.

Mot de clôture

M. Révéreault a clôturé la réunion publique en rappelant les prochaines étapes importantes :

Arrêt du SCOT-AEC : Prévu pour le 19 septembre 2024 en Conseil Communautaire. Ensuite, les avis des Personnes Publiques Associées (État, Régions, Chambres Consulaires, etc.) seront recueillis. Une enquête publique se déroulera entre janvier et mars 2025, et le processus sera finalisé par l'approbation du SCOT-AEC en Conseil Communautaire à l'automne 2025.

Débat PLUi valant Plan de Mobilités : Le débat du PADD en Conseil Communautaire est également prévu pour le 19 septembre 2024. Par la suite, un débat aura lieu dans chaque Conseil Municipal des 38 communes. De novembre à décembre 2024, des permanences sur rendez-vous seront organisées pour les particuliers, permettant aux citoyens de rencontrer des représentants pour poser des questions et exprimer leurs préoccupations ou suggestions concernant le PLUi. Il est prévu d'arrêter le PLUi-M en février 2025. S'en suivront la collecte des avis des Personnes Publiques Associées, puis une enquête publique. L'approbation finale du PLUi-m est prévue pour février 2026.

Pour finir, M. Révéreault a remercié l'ensemble des participants pour leur présence et leur implication dans cette démarche.

Les participants ont pu poursuivre les échanges avec les élus et les services de GrandAngoulême autour d'un buffet.

Ce compte rendu présente un résumé des discussions tenues lors de la réunion publique de Grand Angoulême, mettant en lumière les questions soulevées par les participants et les réponses apportées par les élus. Il reflète les préoccupations des citoyens concernant notamment la transition énergétique, la gouvernance, le développement économique, la valorisation de l'agriculture local et l'utilisation des terrains.